

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 novembre 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 novembre 2025, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris pour appeler votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur les déclarations extrêmement alarmantes du Président des États-Unis d'Amérique, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et constituent une violation flagrante des obligations mises à la charge des États-Unis par le droit international. Le 29 octobre 2025, le Président des États-Unis a annoncé publiquement sur les réseaux sociaux qu'il avait donné pour instruction au Département de la guerre des États-Unis de « commencer à tester nos armes nucléaires à égalité » avec les autres puissances nucléaires, déclarant que « ce processus commencera[it] immédiatement ». Par la suite, le 31 octobre 2025, lors d'un entretien accordé à l'émission *60 Minutes* de la chaîne CBS, il a déclaré que les États-Unis possédaient « suffisamment d'armes nucléaires pour faire exploser le monde 150 fois ».

Ces propos inconsidérés et cette rhétorique nucléaire, tenus par le chef d'un État doté d'armes nucléaires, constituent une menace explicite d'utilisation d'armes nucléaires et une déclaration d'intention claire de reprendre les essais nucléaires. Ils représentent une violation flagrante des obligations juridiquement contraignantes qui incombent aux États-Unis, en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de mettre en œuvre des mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire et sont en contradiction directe avec l'objet et le but du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont les États-Unis sont signataires, ainsi qu'avec l'engagement de ce pays en faveur du moratoire sur les essais nucléaires. Ces déclarations sont d'autant plus choquantes que les États-Unis sont l'un des trois gouvernements dépositaires du Traité sur la non-prolifération et qu'ils ont à ce titre une responsabilité juridique et morale particulière à exercer dans la défense et la préservation de l'intégrité de ce traité. Au lieu d'assumer ses responsabilités, le Président des États-Unis glorifie ouvertement les armes nucléaires et brandit une menace de destruction catastrophique – une rhétorique qui met en péril des décennies d'efforts internationaux collectifs en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, risque de déclencher une nouvelle course aux armements nucléaires et abaisse dangereusement le seuil de déclenchement d'un affrontement nucléaire.

Ces déclarations sont particulièrement alarmantes, car elles interviennent à un moment où les États-Unis répandent délibérément des mensonges et de fausses informations pour tromper la communauté internationale en présentant faussement le



programme nucléaire iranien, entièrement pacifique, comme une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'acte d'agression illégal commis par les États-Unis le 24 juin 2025 – à savoir le bombardement aérien délibéré des installations nucléaires pacifiques de l'Iran, soumises aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et appartenant à un État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité sur la non-prolifération – constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et porte gravement atteinte aux fondements mêmes du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Compte tenu de la gravité de la situation, la République islamique d'Iran demande au Secrétaire général de bien vouloir saisir d'urgence le Conseil de sécurité de cette affaire, en vertu de l'Article 99 de la Charte, et d'en évaluer les conséquences pour le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. De plus, l'Iran demande instamment au Conseil de sécurité de se pencher sur ces faits alarmants dans le cadre de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Amir Saeid **Iravani**
